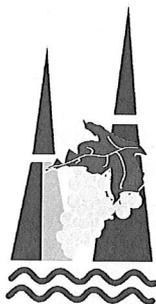


Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 AOUT 2020

ACTES

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq août à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à la Salle Mirandaise sous la présidence de Monsieur Emmanuel FERRAND – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 18 août 2020.

Présents : Mesdames et Messieurs Emmanuel FERRAND – Maire, Christine BURKHARDT, Roger VOLAT, Estelle GAZET, René MYX, Marie-Claude LACARIN, Chantal CHARMAT – Adjointes, Guy AUJAME, Martine SIRET, Philippe CHANET, Liliane ETIENNE-ROUDILLON, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU, Armelle NEBOUT, Sandra JUMINET, Benoît FLUCKIGER, Marie VILLATTE, Adeline FONDE, Jean MALLOT, Serge MAROLLES et Hélène DAVIET.

Excusés : Monsieur Thierry MICHAUD qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT
Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Eric CLEMENT
Madame Sylvie THEVENIOT qui a donné pouvoir à Madame Hélène DAVIET
Madame Christelle LAURENDON qui a donné pouvoir à Monsieur Jean MALLOT
Monsieur Jérôme THUIZAT qui a donné pouvoir à Monsieur Serge MAROLLES

Absents : Madame Frédérique PAULY-GRANJON

Quorum : Vingt-deux Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf.

Secrétaire : Madame Adeline FONDE

Acte : **Délibération n° 01 du 25 août 2020 (20200825_1DB01) :**
Déroulement de la séance à huis clos

Objet : **5.2 Fonctionnement des assemblées**

Vu les recommandations sanitaires relatives à la prévention de l'épidémie de COVID 19, le Conseil Municipal unanime accepte que la réunion se tienne à huis clos.

Acte : **Délibération n° 02 du 25 août 2020 (20200825_1DB02) :**
Droit à la formation des élus

Objet : **5.6 Exercice des mandats locaux**

Considérant les obligations posées en matière de droit à la formation de ses membres, le Conseil Municipal unanime fixe à 2.900,00 € le crédit affecté aux frais de formation des élus et d'indiquer que celui-ci sera réparti à raison de 22/29^{ème} pour les Conseillers élus sur la liste « d'Union Républicaine Saint-Pourcinoise », 6/29^{ème} pour ceux élus sur la liste dite « Ensemble pour Saint-Pourçain » et 1/29^{ème} pour la Conseillère élue sur la liste dite « Le Nouveau Souffle ».

Acte : **Délibération n° 03 du 25 août 2020 (20200825_1DB03) :**
Intercommunalité – Désignation de représentants à la Commission locale d'évaluation de transfert de charges de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne

Objet : **5.7 Intercommunalité**

Vu la Délibération n° 20/79 du 23 juillet 2020 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne portant création d'une Commission locale d'évaluation de transfert de charges entre ledit Etablissement et ses Communes membres de 60 membres titulaires et 60 membres suppléants, le Conseil Municipal unanime

désigne un représentant titulaire (Madame Christine BURKHARDT) et un représentant suppléant (Monsieur Philippe CHANET).

Acte :	Délibération n° 04 du 25 août 2020 (20200825_1DB04) : Finances – Affectation des résultats 2019
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Vu sa Délibération n° 04c du 28 janvier 2020, et vu le rapport qui lui est présenté, le Conseil Municipal statuant par 22 voix contre 6 décide de rectifier l'affectation des résultats 2019.

Acte :	Délibération n° 05 du 25 août 2020 (20200825_1DB05) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 62.001,56 € en section d'investissement et 61.732,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 06 du 25 août 2020 (20200825_1DB06) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Assainissement »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre à 0,45 € en section d'investissement et 1,96 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 07 du 25 août 2020 (20200825_1DB07) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Lotissements »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à -22.651,00 € en section d'investissement et -42.651,53 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 08 du 25 août 2020 (20200825_1DB08) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Locations de locaux à usage professionnel » qui s'équilibre à 0,14 € en section d'investissement et -0,20 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 09 du 25 août 2020 (20200825_1DB09) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget annexe « Hôtellerie de plein air et de loisirs »
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 22 voix contre 6, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 du Budget annexe « Hôtellerie de plein air et de loisirs » qui s'équilibre à 1,57 € en section d'investissement et 0,00 € en section de fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 10 du 25 août 2020 (20200825_1DB10) : Programme d'équipement – Demandes de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Monsieur Emmanuel FERRAND explique que cette question nécessite des compléments d'information et diffère son examen à une séance ultérieure.

Acte :	Délibération n° 11 du 25 août 2020 (20200825_1DB11) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions proposées au titre de l'année 2020 pour un total de 30.410,07 € pour les seules Associations sportives, étant observé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif et que les subventions accordées au titre de l'aide à l'équipement, à la formation, aux manifestations, aux frais d'arbitrage et aux aides exceptionnelles seront versées sur production de pièces justificatives, en

proportion des dépenses réellement exposées par les bénéficiaires par rapport aux dépenses annoncées à l'appui de leur demande et dans la limite des montants individuels votés.

Il est indiqué que les subventions aux autres Associations feront l'objet d'une Délibération lors de la prochaine réunion.

Acte :	Délibération n° 12 du 25 août 2020 (20200825_1DB12) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal par 22 voix contre 6 refuse d'admettre en créance éteinte une facturation sur le Budget général pour un montant de **219,60 €**.

Acte :	Délibération n° 13 du 25 août 2020 (20200825_1DB13) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal par 22 voix contre 6 refuse d'admettre en créance éteinte une facturation sur le Budget annexe « Assainissement » pour un montant de 283,31 €.

Acte :	Délibération n° 14 du 25 août 2020 (20200825_1DB14) : Hommages – Création d'une distinction de Citoyen d'honneur
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Dans l'objectif de mettre à l'honneur des personnalités ayant servi, mis à l'honneur, fait rayonner à l'extérieur ou apporté à la Commune des qualités dépassant la normalité de simple citoyen, le Conseil Municipal unanime décide de créer une distinction de Citoyen d'honneur de la Ville de Saint-Pourçain-sur-Sioule décomposée en trois grades (Citoyen d'honneur, Grand Citoyen d'honneur et Citoyen d'honneur d'exception) et qui serait accordée par l'assemblée.

Acte :	Délibération n° 15 du 25 août 2020 (20200825_1DB15) : Hommages – Dénomination de la Salle Champ-Feuillet
Objet :	9.1 Autres domaines de compétences des Communes

Considérant l'intérêt de dénommer la Salle Champ-Feuillet tout en mettant à l'honneur un grand serviteur de la Commune, le Conseil Municipal unanime adopte la dénomination « Salle Bernard Coulon ».

Acte :	Questions orales :
Objet :	5.2 Fonctionnement des assemblées

En application du Règlement intérieur de l'assemblée, Monsieur Emmanuel FERRAND apporte réponse à la question orale posée par Monsieur Jean MALLOT lors de la réunion du 07 juillet 2020 concernant la gestion de la crise sanitaire par la Commune.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule, le 26 août 2020 en application des dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales		Le Maire,  Emmanuel FERRAND
--	---	--